

02 oct 2017 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 29 septembre 2017](#)

Dispositions diverses en matière d'agriculture

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'agriculture.

Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement :

- Confirmation de l'arrêté royal du 26 janvier 2016 qui fixe les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits
- Modification de la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire : insertion d'une disposition qui autorise le Roi à transposer les dispositions de la directive 2005/36/CE relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles et la libre prestation des vétérinaires avec un diplôme obtenu dans un autre état membre, mais également pour instaurer un dispositif à la profession de vétérinaire pour des ressortissants de pays tiers titulaires d'un titre professionnel obtenue en dehors de l'Union européenne
- Adaptation de la loi-programme du 29 mars 2012 : détermination du niveau des contributions à 50% en 2017 pour le secteur porcin dans les fonds budgétaires de la DG Animaux, Végétaux et Alimentation
- Adaptation de l'arrêté royal du 24 juin 1997 relatif aux cotisations obligatoires au Fonds de la santé et de la production des animaux, fixées pour le secteur avicole : actualisation des définitions, adaptation d'un nombre de catégories des cotisations et différenciation dans la classe de contribution "volailles de rente système poules élevées en plein air ou système poules élevées au sol, destinées à la production d'oeufs de consommation"

Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire :

- Adaptation de l'arrêté royal du 10 novembre 2005 fixant les contributions visées à l'article 4 de la loi du 9 décembre 2004 relative au financement de l'AFSCA : actualisation des tarifs dus par chaque secteur d'activités et autres modifications techniques

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://ducarme.belgium.be/fr>